

# ÉVALUATION ET TAXATION

## COMMENT S'Y RETROUVER



### RÔLE D'ÉVALUATION

La Ville procède actuellement au dépôt du rôle d'évaluation triennal, comme chaque trois ans. Ce rôle reflète l'évolution de la valeur marchande des propriétés sur le territoire. L'année 2026 marque donc la première année du rôle 2026-2027-2028.

Ce rôle d'évaluation sert à mettre à jour la valeur des propriétés afin qu'elles reflètent plus justement le marché immobilier. Il est important de préciser que la hausse de la valeur d'une propriété ne se traduit pas automatiquement par une hausse équivalente du compte de taxes.

L'impact sur le compte de taxes varie d'un citoyen à l'autre, selon l'évolution de la valeur de chaque propriété par rapport à la moyenne de la Ville. Une propriété dont la valeur a augmenté moins que la moyenne pourrait voir son compte de taxes augmenter peu ou même diminuer. À l'inverse, une propriété dont la valeur a augmenté plus que la moyenne pourrait connaître une hausse plus marquée.

Pour consulter le rôle d'évaluation en ligne : [ville.beauharnois.qc.ca/evaluation](http://ville.beauharnois.qc.ca/evaluation)

#### FIRME D'ÉVALUATION :

LBP Évaluateurs agréés | 1 877 700-4220

Pour une demande de révision de votre rôle d'évaluation : 450 429-3546, poste 276



### TAUX DE TAXATION

Malgré une augmentation des dépenses municipales de 10,83 % par rapport à 2025, la Ville limite l'impact pour les citoyens. L'augmentation du compte de taxes pour une maison moyenne est fixée à 3,22 %, un taux comparable à l'indice des prix à la consommation de 3,3 % observé dans la région de Montréal en octobre 2025. La Ville ajuste les taux de taxation afin de répartir équitablement la charge fiscale entre les contribuables, en fonction du nouveau rôle d'évaluation. Cette mise à jour périodique permet d'assurer une fiscalité plus juste, transparente et équitable, où chaque citoyen paie sa juste part en fonction de la valeur réelle de sa propriété.

### NOUVELLE STRATÉGIE DE TAXATION PLUS ÉQUITABLE ET PRÉVISIBLE

Dans le cadre du dépôt de son cadre financier stratégique 2026-2031, la Ville adopte une nouvelle façon de calculer les taxes afin de garder ses finances en santé tout en évitant d'augmenter inutilement le coût de la vie pour les citoyens. La Ville demandera une plus grande part aux commerces et aux industries, cherchera d'autres sources de revenus et paiera certains projets directement, sans emprunt.

Apprenez-en plus au [ville.beauharnois.qc.ca/taxation](http://ville.beauharnois.qc.ca/taxation)

Cette façon de faire s'appuie sur une planification à long terme et sur un partage plus équilibré des taxes entre les différents types d'immeubles. Elle aide à garder l'augmentation des taxes des maisons autour de 3 % par année, même si les coûts augmentent et que la Ville doit continuer d'investir dans ses infrastructures et ses services.

CATÉGORIE D'IMMEUBLES	TAUX / 100 \$ D'ÉVALUATION	
	VILLE	INDUSTRIEL
Résiduel	0,4969	0,4969
1 logement	0,4969	0,4969
2-5 logements	0,5105	0,5105
6-24 logements	0,5519	0,5519
25-60 logements	0,5933	0,5933
61 logements et plus	0,6623	0,6623
Terrain vague desservi	1,9876	1,9876
Non-résidentiel (- 6,3 M\$)	1,2159	1,4152
Non-résidentiel (+ 6,3 M\$)	1,5230	1,8856
Industriel	1,5230	1,8856



### MODALITÉS DE PAIEMENT

Veillez vous référer à la section « Messages » de votre compte de taxes pour connaître toutes les modalités de paiement. Tout solde impayé porte des intérêts de 10 % et une pénalité de 5 %.

Lors de votre paiement en ligne, assurez-vous d'inscrire le bon numéro de référence. Ce numéro compte 17 chiffres et il est inscrit sur les coupons détachables. Le bénéficiaire est Ville de Beauharnois - Taxes.

Le numéro de référence correspond au matricule - moins le chiffre isolé.

Par exemple :

Matricule : 7519-12-5498-8-000-0000

Référence pour paiement : 7519125498000000

### DATES DES VERSEMENTS À RETENIR

10 mars,  
10 juin,  
10 septembre et  
10 novembre 2026

# À CONSIDÉRER

## RETRAIT DE PISCINE / SPA ENCASTRÉ

Vous avez retiré votre piscine ou spa encastré?

Vous devez nous aviser par écrit. Si la demande est reçue avant le 1er mai de l'année en cours, le montant vous sera crédité.

## CONTRAT PRIVÉ

Si vous avez un contrat privé pour les collectes d'ordures, vous devez faire parvenir une copie du contrat au Service des finances afin de faire ajuster votre compte de taxes en conséquence.

## TRANSFERT D'IMMEUBLE

À la suite d'un transfert d'immeuble (vente/achat), une copie du compte de taxes pourra être fournie sur demande. Le nouveau propriétaire a la responsabilité d'acquitter les taxes municipales, le cas échéant.

## MAISON MODULAIRE (MOBILE)

Lors d'un transfert d'immeuble, assurez-vous que l'information nous soit transmise. Si votre transaction n'est pas notariée, vous devez nous faire parvenir une copie de votre contrat de vente/achat.

## MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE

Informez-vous auprès de la taxation pour un crédit de taxes.

## COMMERCE À LA MAISON

L'ouverture d'un petit commerce ou place d'affaires à même votre résidence peut engendrer une modification à votre compte de taxes. Il est important de nous tenir informés.

**CRÉEZ VOTRE  
DOSSIER EN LIGNE**



Pour consulter et recevoir en ligne vos comptes de taxes  
[beauharnois.appvoila.com/fr](http://beauharnois.appvoila.com/fr)

## NOUS JOINDRE

660, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546

[info@ville.beauharnois.qc.ca](mailto:info@ville.beauharnois.qc.ca)

# TAXATION

VILLE DE  
Beauharnois



# 2026

Vous avez des questions à propos de votre compte de taxes? Visitez le [ville.beauharnois.qc.ca/compte-taxes](http://ville.beauharnois.qc.ca/compte-taxes) et accédez à un exemplaire d'un compte de taxes vulgarisé ainsi qu'une série de définitions vous permettant d'y voir plus clair.

*La réglementation municipale prévaut sur ce dépliant.*